

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 12 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 mars à 14h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 4

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARiset

ABSENTS : 3

Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2018

Le Conseil municipal ayant établi le Budget primitif 2018, Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, propose au Conseil municipal de maintenir les taux des Taxes locales 2018, soit :

	TAUX
Taxe d'habitation	29,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	110,65 %
CFE	27,52 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

